

Bulletin Municipal

Le mot du Maire

ANNÉE 2011, NUMÉRO 1
DATE DE PARUTION : JANVIER 2011



2011 EST LÀ, au seuil de cette année nouvelle, que souhaiter pour notre commune, notre village ?

Tout d'abord, que les projets sur lesquels nous travaillons aboutissent peu à peu.

L'entrée du village prend forme. Après la réalisation de l'enrochement soutenant le talus planté d'essences méditerranéennes, le mur du canal qui est presque achevé, a maintenant fière allure avec son habillage en pierres.

En ce qui concerne cet ouvrage, je m'adresse aux enfants pour leur demander de ne pas le prendre comme terrain de jeux d'autant plus, qu'un petit « terrain de bosses » est maintenant opérationnel à St Jean, en attendant la réalisation du terrain de sport en dessous de l'école.

Lorsque vous jouez dans la rue, bien qu'étant sous la responsabilité de vos parents, vous nous inquiétez souvent.

Vous aimez grimper dans les safrés situés aux abords du temple, ce que je peux comprendre. Or les fortes pluies ont provoqué, il n'y a pas très longtemps, (c'est vous qui me l'avez signalé) le détachement d'un gros bloc de la corniche. Le gel risque de continuer encore l'oeuvre des fortes précipitations. Vous êtes agiles, il est vrai, mais si un bloc cédait sous vos pieds...

Je voudrais remercier chaleureusement tous les habitants de La Combe qui ont su faire preuve de patience et de compréhension. Il est toujours très difficile d'avoir un chantier sur son chemin ou dans son quartier. Mais grâce à ces travaux, votre confort et celui de vos concitoyens sera assuré, ne serait-ce qu'en évitant le désagrément de fuites, coupures d'eau, surtout en plein été...

Afin d'être en accord avec le code de l'urbanisme et le PLU et de vous éviter bien des démarches inutiles, vous trouverez dans le bulletin une copie d'une petite partie du règlement qui vous permettra d'être informé de la marche à suivre pour mener à bien vos projets.

Il est enfin une chose que je ne cautionnerai pas, ce sont les actes de malveillance touchant des biens aussi bien publics que privés.

De tous les êtres vivants, l'humain est le seul à pouvoir exprimer ses idées à l'aide de mots. Nous avons, de plus, la chance de vivre dans un pays où l'on peut encore faire usage librement de cette parole. Nous vivons dans un village splendide, à taille humaine où chacun a le droit d'exprimer ses opinions, mais au lieu d'agir en catimini, faites-le en allant à la rencontre de ceux qui ont des idées différentes des vôtres.

Que 2011 soit donc l'année du dialogue et apporte à chacun d'entre vous bonheur et santé.

Bonne et heureuse année à tous, surtout à celles et ceux que je n'aurai pas le plaisir de rencontrer.

“
mon dernier
vœux...
faites-le en
allant à la
rencontre de
ceux qui ont
des idées
différentes
des vôtres

”

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE DE VENTEROL
26110

OUVERTURE DE LA MAIRIE
ET DE LA POSTE :

LUNDI : 13H30 À 18H30

MARDI : 10H00 À 17H00

MERCREDI : 9H00 À 12H00

JEUDI : FERMÉ

VENDREDI : 9H00 À 12H00

LA PERMANENCE DU MAIRE
LES MARDIS DE 10H À 12H
DU PREMIER ADJOINT
LES MERCREDIS DE 10H À 12H

TÉL : 04 75 27 91 11

FAX : 04 75 27 09 12

[HTTP://VENTEROL.NET](http://venterol.net)

[MAIRIE-VENTEROL@WANADOO.FR](mailto:Mairie-venterol@wanadoo.fr)

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL :

Source de Grioux : Les analyses confirment la bonne qualité de l'eau, ce qui est de bon augure pour sa remise en état.

Cap' Terre : Le schéma d'aménagement de l'entrée nord avec des parkings et une zone de jeux prend forme. Les premières esquisses concernant la future zone Saint-Jean nous ont été présentées. Malgré tout, le projet n'avance pas à la vitesse que nous avons souhaitée. Nous regrettons donc d'être obligés de différer la réunion publique de présentation.

Columbarium de Novézan : Les travaux ont débuté début décembre.

Travaux de l'entrée nord du village :

L'embellissement du mur a commencé début décembre également.

EDF : Le renforcement du poste de la Castagnière (Les Estangs) est validé par le Syndicat Département d'Énergie de la Drôme (SDED) pour un montant de près de 38 000 €. Ces travaux permettront au quartier de ne pas subir de problèmes d'alimentation en électricité.

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : Le Conseil a souhaité une étude approfondie sur l'habitat, les habitations et les habitants venterolais, afin de cadrer au mieux les futurs projets d'aménagements et donc être ainsi en phase avec les besoins. Cette étude, de part son approche et sa nouveauté, a vivement intéressé de nombreux organismes qui contribuent largement à son financement.

Eau : La phase de réfection de la canalisation existante située au niveau du « Pont blanc » permet de régler définitivement la problématique des fuites, récurrentes, constatées sur ce tronçon.

Des perturbations de circulation routière seront donc à prévoir pendant la durée des travaux courant janvier 2011.

VITESSE MAXIMUM !

Dernier appel au respect, du code de la route, des habitants du village et surtout des enfants !

Je vous rappelle que la vitesse **maximum** autorisée est **30 km/heure** dans le village, et qu'il est impératif de respecter cette vitesse pour la sécurité de tous, que ce soit en voiture ou en moto.

Sans amélioration des habitudes, des contrôles de gendarmerie seront effectués.

SAC DE TRI

La Communauté de communes met à disposition, aux foyers résidant sur le territoire du Val d'Eygues, un sac de tri.

Ce sac permet de trier au quotidien les emballages ménagers recyclables, de les stocker et de les transporter jusqu'au conteneur.

Ce sac est à retirer en mairie auprès de Claudie ou Isabelle, aux heures et jours d'ouverture habituels (1 par foyer).

RAPPEL À L'ATTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 31 décembre 2010 !

Il suffit de vous munir :

- d'un justificatif de domicile
 - de votre carte d'identité ou passeport
 - de l'ancienne carte électorale
- et de venir en mairie pour vous inscrire

Une permanence aura le vendredi 31 décembre 2010 de 9 h à 12 h.



R A P P E L

Dans le cadre d'un projet de travaux et/ou d'aménagement d'une construction existante (votre habitation, vos bâtiments annexes...), **vous avez obligation de le signaler en mairie, au titre du code de l'urbanisme, en sollicitant l'autorisation du maire avant la réalisation des travaux.**

Pour information, vous trouverez ci-dessous la liste des constructions, et aménagements soumis, suivant le cas, à une demande de permis de construire, une demande d'aménager, une demande de démolir ou une déclaration préalable de travaux.

Des informations détaillées et les modalités pratiques sont à votre disposition en mairie, ou transmises avec les formulaires à retirer pour toute demande.

Toute demande déposée en mairie est étudiée par la Commission Urbanisme Municipale, avant d'être envoyée à la Direction Départementale des Territoires (ex DDE) pour vérification du projet en lien avec la réglementation en vigueur du PLU communal et du code de l'urbanisme.

Tous les travaux réalisés sans l'accord du Maire seront susceptibles d'être remis à l'état initial.

2. A quelle formalité (au titre du code de l'urbanisme) sont soumis vos travaux et aménagements ?

2.1. Les constructions nouvelles

1. cas général
2. les habitations légères de loisirs
3. les éoliennes
4. les pylônes, poteaux, statues, gros outillages et ouvrages du même type, autres que éoliennes
5. les piscines
6. les châssis et serres
7. les murs
8. les clôtures
9. le mobilier urbain
10. les caveaux et monument funéraires
11. les ouvrages d'infrastructures (voies, ponts, infrastructures portuaires et aéroportuaires)
12. les canalisations, lignes, câbles
13. les constructions qui nécessitent le secret pour des motifs de sécurité
14. les ouvrages et accessoires de lignes de distribution d'énergie électrique

2.2. Autres travaux et changements de destination sur construction existante

1. cas général
2. les changements de destination
3. les travaux intérieurs
4. les autres travaux

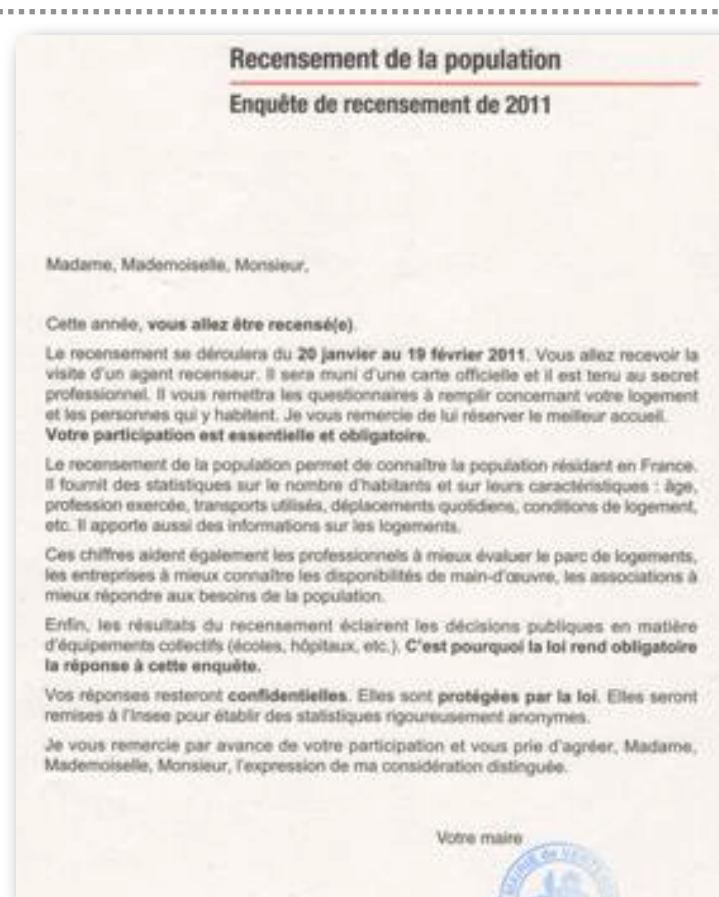
2.3. Aménagements

1. les lotissements
2. les remembrements
3. les terrains de camping, parcs résidentiels de loisirs
4. les parcs ou terrains de sports ou de loisirs
5. les aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
6. les affouillements et exhaussements de sol, s'ils ne sont pas déjà prévus par un permis de construire
7. l'accueil des gens du voyage
8. les travaux modifiant un élément ayant un intérêt patrimonial ou paysager
9. les autres aménagements

2.4. Démolitions

2.5. Constructions ou installations dispensées de permis ou de déclaration préalable

1. En raison de leur nature ou de leur faible importance
2. En raison de leur caractère temporaire
3. En raison du fait qu'ils font l'objet d'une autorisation au titre d'une autre législation
4. Parce qu'ils nécessitent le secret pour des motifs de sécurité



La vie de la commune

Les Mercredis de Venterol

Le mercredi 5 janvier 2011 sera consacré aux Jeux de société avec la traditionnelle galette des rois. L'animation se fera en deux temps : l'après-midi pour les enfants et le soir pour les adultes.

Les mercredis en février et mars vous proposeront soit de la danse, soit de la pâtisserie ou encore un voyage exotique avec des diapos et du chant...

Pensez toujours à lire nos affiches jaunes pour tous les détails de chaque Mercredi de Venterol !

Soirée soupes et musiques d'ici et d'ailleurs.

L'APAVEN vous invite à venir partager un moment de convivialité, de gourmandise et de musique **le samedi 29 janvier** à 19h30 à la Salle des Fêtes de Venterol

Le duo AMAPOLA (Christian Deloraine, luthier, et Isabelle Gandouin) vous entrainera à la découverte d'instruments et de musiques du monde.

Menu et spectacle 20 € (11 € pour les enfants de 6 à 12 ans)

Inscription obligatoire du 21 au 27 janvier au 04 75 27 54 10 ou au 04 75 27 93 14

Et toujours à découvrir, à acheter, à offrir, le livre de photos sur Venterol, réalisé grâce à la participation de 13 photographes venterolais.

Le livre est en dépôt à la Poste et à la boulangerie. Pour les achats en nombre, contacter l'APAVEN (04 75 27 54 10).

Il erre tout le jour, mais à quoi pense-t-il ?
Les bistrotts sont ses haltes, mais il est solitaire
Devant son triste verre de l'hiver à avril
La fixité de l'œil attend le geste frère

Il a servi les riches : ils ne le voyaient pas
Vivre, souffrir, aimer ne le concerne guère
L'indifférence est là, d'ici à l'au-delà
Pour lui, lointain jadis ressemble à bref naguère

J'aimerais qu'une fille ait égayé son temps
Juste apparition à la grâce légère
Un éclair de beauté dans son ciel décevant
Pour oublier, un peu, la lourdeur de la Terre

Une personne parfaitement anonyme nous a adressé ce poème, nous priant de l'insérer dans le Bulletin.

Le contenu du poème reste toutefois sous l'entière responsabilité de l'auteur.

Nos « Mercredis de Venterol »

Le jeudi 11 novembre. Quatorze marcheurs chevronnés, quatre enfants intrépides et un chien débordant d'énergie se sont rassemblés sur le terrain St Jean pour attaquer le Traou de Boli, laissant derrière eux ceux qui se la coulaient douce au Café de la Poste !

Un temps clément donnait encore plus d'élan à la marche où chacun suivait son rythme avec toutefois les enfants et le chien en avant-garde. Durant l'ascension, les multiples pauses permettaient d'admirer les superbes vues et, pour certains d'entre nous, de reprendre son souffle. Malgré la pluviosité des jours précédents, cette montée s'est passée sans glissade dans la boue ou dans l'eau et la traversée de la Sauve à l'aide d'une palette ne posait pas de problème. A la fin, la perspective d'un bon chocolat chaud et du gâteau rendait le retour au village fort motivant.

Le 24 novembre de nombreux Venterolais ont répondu à l'invitation de Renée Laurent et Marie-Françoise Alavoine qui nous ont présenté une face pittoresque de San Francisco.

En effet, grâce à leur diaporama haut en couleurs, nous nous sommes promenés dans les quartiers de Mission et Haight Ashbury où des artistes comme Diego Rivera s'expriment par des peintures ou des fresques gigantesques sur les murs de bâtiments.

Ces œuvres représentent la vie quotidienne des hispanos en Californie, leurs croyances et des portraits de ceux qui ont fait leur histoire.

Cette séance s'est terminée par un chaleureux échange autour de mets typiques bien appréciés.

Mercredi 8 décembre à la salle des fêtes se sont retrouvés nombreux enfants et parents, dans une bonne ambiance, pour confectionner couronnes végétales, décorations de fêtes ainsi que de magnifiques biscuits de Noël (avec des bonbons cassés), gâteaux dégustés avec plaisir par les enfants.

DATES A RETENIR

Les vœux du maire

Vendredi 21 janvier 2011 à 18h30 : où tous les habitants sont cordialement invités

Le prochain Bulletin

Lundi 14 février : Dernier délai pour faire passer des informations dans le prochain Bulletin

Rencontre publique

Rencontre publique avec Mr Pierre COMBES, maire de Nyons le **mercredi 16 février 2011 à 18h30** en mairie

La vie de la commune

Internet haut débit : de nouveaux services arrivent sur la commune !

Le Conseil Général de l'Ardèche, le Conseil Général de la Drôme et la Région Rhône-Alpes, réunis dans le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, ont mis en place un réseau public haut débit : le réseau ADN.

Notre commune est directement concernée, grâce au raccordement de son central téléphonique, qui vous permet aujourd'hui de bénéficier de nouvelles offres ADSL.

ADTIM, délégataire de service public du Syndicat Mixte ADN, a procédé ces derniers mois aux travaux nécessaires, en relation étroite avec les services de la Mairie.

Le réseau ADN permet désormais à chaque Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) qui le souhaite de proposer le meilleur de ses offres ADSL aux foyers raccordés au central téléphonique de la commune. C'est ce que l'on appelle le dégroupage.

Concrètement, le dégroupage se traduit par :

- un plus large choix parmi les offres ADSL de FAI concurrents ;
- la possibilité de ne plus payer d'abonnement téléphonique, soit une économie de 16€ par mois ;
- la possibilité, en fonction des caractéristiques techniques de votre ligne téléphonique, de bénéficier de services enrichis, tels que des services HD (Haute Définition) et la vidéo à la demande ;
- la possibilité d'une offre triple play (Internet haut débit + téléphonie illimitée + TV dont les 18 chaînes de la TNT) ou quadruple play (+ offre de téléphonie mobile), à partir de 29,90€/mois.

Attention : vous devez impérativement prendre contact avec un FAI du réseau ADN et changer votre offre Internet actuelle pour bénéficier de ces nouveaux services.

A ce jour, SFR est le premier FAI qui propose ses offres ADSL via le réseau ADN. D'autres viendront augmenter le choix disponible au cours des prochains mois.

Important : si votre ligne téléphonique est inéligible à l'ADSL, le Syndicat Mixte ADN et ADTIM vous proposent une solution alternative d'accès au haut débit.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 0810 26 07 26 (au prix d'un appel local).

La Télévision Numérique Terrestre (TNT)

Le passage à la télé tout numérique sonne l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5/Arte et M6) et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

En France, ce passage se fait progressivement, région par région. Il a démarré en 2009 et se terminera le 30 novembre 2011. Le numérique offre de multiples avantages :

- un plus grand nombre de chaînes : jusqu'à 19 chaînes gratuites au lieu de 6 (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5/Arte et M6, plus 12 chaînes nationales), plus des chaînes locales (au moins une par région en province et cinq en région parisienne). Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès d'opérateurs commerciaux.
- des chaînes en haute définition (HD)
- un choix de programmes plus large pour tous les goûts et toute la famille : informations, débats, fictions, retransmissions sportives, émissions jeunesse...
- un guide des programmes intégré pour connaître le programme en cours et le suivant.
- une meilleure qualité de réception, d'image et de son : les programmes sont diffusés avec une image de type DVD, un son numérique stéréo ou de type « home cinéma ». Avec plusieurs mois d'avance ce mode de réception est disponible sur notre commune. Deux possibilités à ce jour :
- diriger l'antenne vers l'émetteur de Privas crête de Blandine (peut nécessiter un amplificateur d'antenne pour bien recevoir certaines chaînes)
- diriger l'antenne vers le réémetteur du Serre de Reynier Nyons (certaines chaînes sont encore indisponibles).

Repas des aînés

Afin de commencer la nouvelle année de façon agréable, le conseil municipal invite nos aînés, âgés de 60 ans et plus, à venir partager un moment de convivialité, en prenant part au repas qui aura lieu le **dimanche 20 février 2011 à midi**, Salle des Fêtes.

Pour la bonne organisation de cette manifestation, je vous prie de bien vouloir compléter le talon ci-dessous et le déposer en mairie (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres) pour le 7 février 2010 au plus tard.

NOM et PRENOM

NOMBRE DE PERSONNES :

Talon à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie pour le 07/02/2011 au plus tard.

D'où vient l'eau de votre robinet ?

Ouvrir le robinet, de l'eau qui coule, c'est tellement évident. Et pourtant, il y a seulement 50 ans on allait chercher l'eau à la fontaine. Et dans certaines parties du monde, l'eau est à peine potable... Ici, à présent, on a de la chance; et cela mérite quelques explications.

L'adduction d'eau de Venterol date des années 70. Elle fonctionne en régie communale et il faut bien reconnaître que certains conseillers s'y dévouent avec une abnégation exemplaire.

On compte sur le territoire de notre commune environ 18,7 km de conduites en fonte ou en pvc. Le réseau, âgé d'une quarantaine d'années, n'est pas en parfait état ; des réparations interviennent régulièrement.

La consommation d'eau globale est de 75.000 m³/an pour 350 abonnés, dont 60 piscines qui doivent impérativement être remplies en avril.

Notre eau vient des sources suivantes :

- La source de Novézan, située 200 m en amont du village
- La source de la Combe de Sauve

- La source de Grioux, qui sera remise en service l'an prochain

- L'eau de Nyons qui arrive aux Echirons et nous sert d'appoint en été.

Pour stocker cette eau, nous disposons du :

- réservoir de Novézan, d'une capacité de 100 m³, alimenté par gravité par la source de Novézan

- réservoir de Château Ratier, alimenté par gravité par la source de la Combe de Sauve, d'une capacité de 100 m³

- réservoir de Venterol, d'une capacité de 200 m³, alimenté par gravité par la source de Grioux et relié au réservoir de Château Ratier par des mécanismes automatiques.

Afin que l'eau soit et reste potable, il y a des analyses et des traitements.

Les analyses, opérées par la DDASS, ont lieu chaque semaine, confirmant en général une bonne qualité de l'eau. Un traitement de sécurité est réalisé avec du chlore liquide pour le hameau de Novézan, du chlore gazeux pour l'eau de la Combe et par UV pour Grioux. L'aide technique est assurée par l'entreprise Véolia.

L'approvisionnement en eau du quartier des Estangs se fait jusqu'à présent par des installations autonomes. Toutefois, une étude est en cours pour un projet important avec une adduction qui partira du Pont blanc, allant jusqu'au hameau.

En ce qui concerne la partie septentrionale de notre commune, c'est à dire le quartier de la Durande, il n'y a pas de projet en vue.

La municipalité est responsable de l'adduction d'eau jusqu'à votre compteur. Celui-ci est relevé une fois par an, au mois de juin.

Peut-être serait-il bon de souligner que, si la régie municipale de l'eau cause bien des soucis à vos conseillers, et employés municipaux en revanche, le prix du mètre cube n'est autre que la résultante des frais d'entretien et des investissements. Il est aussi à noter qu'aucune société commerciale ne fait de bénéfices avec notre eau, qui d'ailleurs devrait être considérée comme un bien public, au même titre que l'air que nous respirons...